



Diminution de creance suite a une liquidation judiciaire par rapp

Par **LEDUC CEDRIC**, le **26/10/2009** à **12:05**

Bonjour,

MES PARENTS ONT ETE MIS EN LIQUIDATION JUDICIAIRE SUR L ETAT DU PASSIF FIGURE DES SOCIETES QUI ONT ETE RADIEES ET FAIT DES SCISSIONS EST IL POSSIBLE DE LES ENLEVER DU PASSIF, LES ADMINISTRATIONS COMME LES IMPOTS N ONT PAS DEDUIT LES TAXES FORFAITAIRES ET FRAIS DE MAJORATIONS SUR L ETAT DES CREANCES, POURRIEZ VOUS ME DONNER LA MARCHE A SUIVRE, DES PAIEMENTS ONT

ETE FAIT A DES HUISSIERS QUI NE VEULENT PAS NOUS FAIRE D'ATTESTATION DE PAIEMENT EN DISANT QUE LES DOSSIERS SONT ARCHIVES AINSI QUE DES SOCIETES QUI ONT ETE PAYEES ET QUI ELLE AUSSI NE NOUS ONT PAS FAIT D ATTESTATION QUE PEUT ON FAIRE.

VOUS REMERCIANT PAR AVANCE DE NOUS REpondre,

RECEVEZ, MAITRE, NOS PLUS RESPECTUEUSES SALUTATIONS DISTINGUEES.